

Bron, le 7 septembre 2018

V/Réf :

Dossier suivi par : Jean-Maxence DITCHE / Serge AUJOLAT

Ligne directe : 04 73 14 52 67

✉ : jean-maxence.ditche@afbiodiversite.fr

Objet : Sioule, Jenzat - Seuil de Salles - Création d'une centrale hydroélectrique

Suite à mon avis du 6 juin dernier sur les 1^{ers} compléments apportés par M. JC. SEMONSAT sur le dossier de demande de création d'une centrale hydroélectrique sur le seuil des Salles sur la Sioule, vous me transmettez pour avis les seconds compléments du pétitionnaire. Vous trouverez ci-après mes remarques en regard de mes dernières demandes :

1. Sur l'état initial :

Les prospections supplémentaires faune/flore effectuées durant l'été 2018 permettent d'avoir un état des lieux précis des habitats et espèces remarquables et/ou envahissantes au droit des zones potentiellement impactées par le projet. Les données sont suffisamment localisées pour pouvoir correctement dimensionner les mesures d'évitement et de réduction des impacts.

2. Sur les mesures d'évitement :

Comme le précise le bureau d'études (BE) ayant réalisé les prospections faune/flore, il est nécessaire de conserver un continuum végétal le long de la berge rive droite pour maintenir la circulation de la faune entre l'amont et l'aval de l'ouvrage, en particulier pour la Loutre et le Castor. Il souligne la nécessité de limiter les coupes d'arbres de l'Aulnaie/Frênaie en aval du barrage et qui sera potentiellement impactée par les travaux de reconfiguration du lit.

Ce point doit être inscrit dans l'Arrêté Préfectoral et nécessitera le passage d'un écologue et le balisage du chantier pour identifier les zones ou arbres à éviter.

3. Sur les impacts et les mesures correctives en phase chantier

- Suppression de l'atterrissement aval

Mes demandes de précisions sur les modalités de remise à l'aval des sédiments extraits ont bien été prises en compte par le pétitionnaire.

4. Sur les impacts et les mesures correctives pendant l'exploitation

- Gestion sédimentaire

L'objectif des abaissements ponctuels, différents de la mise en transparence de la retenue, est de créer des mises en vitesses qui n'existent pas retenue pleine même en période de crue. Pour que l'impact de ces abaissements (volume de MES à l'aval) reste faible, il est souhaitable que ces abaissements soient de courte durée et fréquents (au moins biannuelle), d'où ma demande de déclenchement pour des débits supérieurs à 2,5 fois le module.

Concernant les modalités de ces ouvertures (degré d'ouverture du clapet, répartition des débits, vitesse d'ouverture et de fermeture, etc.), il me semble préférable de tester durant les 5 premières années différentes modalités de gestion de ce clapet et de les fixer définitivement après l'analyse par le pétitionnaire des avantages/inconvénients de chaque scénario. Un rapport annuel présentant les résultats de l'année N et les modalités testées l'année N+1 devra être fourni par le pétitionnaire et validé par vos services avec l'appui de l'AFB.

5. Sur les impacts résiduels et les mesures compensatoires

Aucune espèce protégée, notamment le Castor, n'étant significativement impactée par le projet, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures compensatoires.

En conclusion, les compléments apportés, notamment sur la base de prospections spécifiques faune/flore permettent de répondre à la plupart de mes interrogations sur la pertinence des mesures d'évitement et de réductions proposées. De fait, les modalités de réalisation et d'exploitation du projet de centrale hydroélectrique sur le seuil des Salles sur la Sioule me semblent compatibles avec la préservation des enjeux biodiversité du secteur. Toutefois, il conviendra de prendre en compte mes dernières observations sur (1) l'évitement de la destruction de l'ensemble de l'Aulnaie/Hêtraie et (2) le test des modalités de gestion du clapet en période de hautes eaux pour réaliser des abaissements ponctuels de la retenue.

Le Directeur Régional de l'AFB,



Jacques DUMEZ

Copie à :

- M. le Chef du Service Départemental de l'AFB de l'Allier
- M. le Chef du Service Eau, Hydroélectricité et Nature de la DREAL Auvergne Rhône Alpes
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - Direction Allier, Loire amont